



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat  
général**

**GESTION DES  
PERSONNELS CIVILS ET MILITAIRES  
(Direction du Budget 1948-1971)**

**Répertoire méthodique détaillé**

établi par  
Christophe LOY

1ère édition électronique

Centre des archives économiques et financières  
Savigny-le-Temple

2022

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.  
Il est en français.  
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD  
(version 2002).

## Sommaire

Gestion des personnels civils et militaires.....	<a href="#">6</a>
Affaires Générales.....	<a href="#">6</a>
Ministères.....	<a href="#">8</a>

**Référence**

B-0023200/1 - B-0023260/1

**Niveau de description**

Dossier

**Intitulé**

Gestion des personnels civils et militaires.

**Dates extrêmes**

1948-1971

**Noms des principaux producteurs**

Direction du Budget, 2<sup>e</sup> sous-direction (Personnels civils et militaires)

**Importance matérielle**

60 boîtes, soit 7,20 mètres linéaires.

**Langue des documents**

Français

**Institution responsable de l'accès intellectuel**

Service des archives économiques et financières

**Localisation physique**

Savigny-le-Temple (77)

**Conditions d'accès**

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

**Conditions d'utilisation**

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

**Modalités d'entrée**

Versement du 15 février 1979 enregistré sous la référence PH 09/79

**Historique du producteur**

À l'issue de la Première Guerre mondiale, les comptes de l'État souffrent d'une désorganisation générale. Le Parlement, marquant un intérêt renforcé pour le volet financier de la décision publique, établit une distinction entre l'approche budgétaire et l'approche comptable du budget de l'État. C'est pourquoi, en 1919, la comptabilité administrative de l'État au niveau central est confiée à une nouvelle direction, la direction du budget et du contrôle financier (DBCF), tandis que son suivi au plan local (trésoreries générales) est dévolu à la direction de la comptabilité publique, qui perd son statut de direction générale. La DBCF est en fait créée en deux étapes : d'abord sous la seule forme d'un poste de directeur (loi du 20 octobre 1919), puis à partir du bureau central et du budget de la direction de la comptabilité publique, qui assurait avant 1914 la préparation et le contrôle de l'exécution du budget (décrets des 7 et 15 novembre 1919). La DBCF se développe jusqu'au milieu des années 1930 et partage avec la direction du mouvement général des fonds la conduite de la politique économique de la France. Elle reçoit la tutelle du contrôle des dépenses engagées,

dont la comptabilité a été prescrite dans chaque ministère par l'article 59 de la loi de finances pour 1891. En vertu de cette prérogative, elle peut exercer le contrôle préalable et donner un avis sur les projets de budget (loi du 10 août 1922, art. 4). Cette loi du 10 août 1922, dite loi Marin, dessaisit les ministères dépensiers de leur propre contrôle au profit de celui, exclusif, de l'administration des finances (art. 2). Au milieu des années 1930, la très grave crise financière exige une intervention de l'État plus active dans la vie économique. Le concept d'économie nationale semble traduire une nouvelle perspective, dont l'objectif majeur serait de soumettre l'activité économique à une finalité sociale. A cette occasion, la DBCF perd une partie de ses missions (décret du 14 novembre 1936). Recentrée, avec seulement quatre bureaux, sur la préparation du budget, le contrôle budgétaire et les écritures budgétaires, elle devient direction du budget et cède à cette occasion le contrôle des dépenses engagées du ministère des finances à l'inspection générale des finances ; le contrôle des administrations financières à un secrétariat général ; le contrôle des collectivités locales, offices et entreprises subventionnées, à une direction du contrôle financier et des participations publiques. Après la Libération, le développement croissant du rôle de l'État dans l'économie nationale fait de la direction du budget un instrument de conception de la politique du gouvernement. L'article 8 de la loi du 6 août 1955 attribue des pouvoirs spéciaux en matière économique, sociale et fiscale au ministre des finances : il est chargé de contresigner seul les textes prévus pour l'exécution matérielle du budget, dont le projet est établi par ses propres services (décret du 19 juin 1956). Enfin, la direction du budget joue un rôle majeur dans la préparation et la rédaction des textes de mise en oeuvre des dispositions constitutionnelles relatives au mode de présentation du budget de l'État (décret du 19 juin 1956 et ordonnance du 2 janvier 1959). L'arrêté du 26 septembre 1966 instaure six sous-directions à la direction du budget : deux sous-directions à compétence générale sont chargées des synthèses budgétaires et de la fonction publique, et quatre sous-directions sectorielles se répartissent le contrôle des budgets des départements ministériels (arrêté du 23 octobre 1976). Parmi ceux-ci la gestion des affaires européennes tient une place grandissante (arrêté du 20 juillet 1989), impliquant une nouvelle adaptation structurelle, par la création d'une septième sous-direction (arrêté du 25 février 1992). En 2004, c'est par bureaux sectoriels que le nouvel organigramme de la direction et de ses services (arrêtés du 8 novembre 2004) ventile des programmes et des missions, dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ces bureaux assurent également la synthèse des travaux budgétaires relatifs aux ministères ou organismes correspondants à ces programmes et missions.

### **Évaluation, tris et éliminations**

Les doublons ont été éliminés.

### **Mode de classement**

Ces archives ont été classées de manière thématique.

### **Présentation du contenu**

Ce versement concerne la gestion des personnels civils et militaires classée en deux volets : les affaires générales et les ministères. Il traite particulièrement des statuts particuliers des personnels civils de l'État, des indemnités et traitements ainsi que des statuts particuliers des personnels des armées et des collectivités locales.

### **Indexation**

Militaire

Fonctionnaire de l'État  
Rémunération  
Gestion du personnel

**B-0023200/1 – B-0023260/1**

Gestion des personnels civils et militaires.

1948-1971

**B-0023200/1 – B-0023228/1**

Affaires générales.

1948-1970

**B-0023200/1 – B-0023201/1**

Statuts.

1969

**B-0023200/1**

Statuts de la catégorie A, situation, recrutement, avancement ; promotions en surnombre des administrateurs hors classe; promotions internes dans la fonction publique et développement de la promotion sociale.

1969

**B-0023201/1**

Statuts de la catégorie B, dispositions statutaires communes, règles d'accès au corps de la catégorie B ; statut particulier du corps de secrétaire administratif des différents ministères : projets et modifications de décret ; création du grade de secrétaire administratif en chef ; attribution d'une bonification d'ancienneté aux secrétaires administratifs ; reclassement des fonctionnaires de catégorie B.

1969

**B-0023202/1**

Recrutement. – Mesures en faveur des catégories C et D ; pourcentage d'emploi réservé aux travailleurs handicapés.

1969

**B-0023203/1 – B-0023215/1**

Rémunérations.

1949-1971

**B-0023203/1**

Statut et traitement des personnels contractuels de la Commission des opérations de bourse (1968-1969) ; mesures nouvelles budgétaires (1969), propositions budgétaires dans la fonction publique (1970-1971) ; rémunération des médecins (1968-1969) ; rémunération des architectes (1969).

1968-1971

**B-0023204/1 – B-0023216/1**

Rémunération des personnels français en poste à l'étranger.

1949-1970

**B-0023204/1**

1953-1957

**B-0023205/1**

1949-1960

**B-0023206/1**

1961-1962

**B-0023207/1**

1963

**B-0023208/1**

1964

**B-0023209/1**

1965

**B-0023210/1**

1966

**B-0023211/1**

1967 (Janvier – Septembre).

**B-0023212/1**

1967 (Octobre – Décembre).

**B-0023213/1**

1968 (Janvier – Décembre).

**B-0023214/1**

1968 (Juillet – Décembre).

**B-0023215/1**

1969

**B-0023216/1**

1952-1962

**B-0023217/1 – B-0023219/1**

Indemnités.

1963-1970

**B-0023217/1**

Frais de représentation à l'étranger.

1963-1970

**B-0023217/2**

Relèvement des taux d'indemnités journalières de mission à l'étranger.

1964-1969

**B-0023218/1**

Frais de déplacement, prime de transport, indemnités de résidence, changement de résidence, logement du personnel enseignant et prime d'installation spéciale.

1968-1970

**B-0023219/1**

Fonctions accessoires des agents de l'état par les collectivités locales, travaux extraordinaires, frais de représentation, de licenciement et allocation de perte d'emploi des agents contractuels.

1969-1970

**B-0023220/1 – B-0023225/1**

Prestations familiales. – Versements des prestations familiales aux fonctionnaires, cas particuliers : correspondance, interventions, notes, et décrets.

1951-1970

**B-0023226/1**

Déroulement de carrière. – Avancement des corps autonomes et du personnel des cadres latéral, réparation des préjudices de carrière résultant d'évènements de guerre concernant les cadres marocains, tunisiens et anciens résistants, congé de maladie, congé spécial, détachement et réintégration.

1963-1969

**B-0023227/1 – B-0023228/1**

Pourvois.

1968-1970

**B-0023227/1**

Pourvois auprès des tribunaux administratifs et du conseil d'État.

1968-1970

**B-0023228/1**

Pourvois des médecins du service médical de la préfecture de la Seine : pièces annexes.

1968

**B-0023229/1 - B-0023260/1**



Ministères.

1952-1971

**B-0023235/1**

Affaires Culturelles, Beaux-Arts, manufactures nationales : statuts, traitements et indemnités.

1969

**B-0023241/1 – B-0023243/1**

Affaires Étrangères.

1969

**B-0023241/1**

Cadre latéral des chercheurs de l'Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer (ORSTOM) / statuts, indemnités, frais de mission.

1969

**B-0023242/1**

Agents du Maroc et de la Tunisie, situation administrative, retraites, indemnités.

1969

**B-0023243/1**

Agents d'Algérie, situation administrative, retraites, indemnités.

1969

**B-0023253/1 – B-0023254/1**

Agriculture.

1969

**B-0023253/1**

Statuts et indices.

1969

**B-0023254/1**

Personnel, statuts, recrutement, traitements et indemnités ; personnel de la Caisse nationale de crédit agricole (C.N.C.A.), de l'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.), des eaux et forêts et du génie rural, et du centre régional de la propriété forestière (C.R.P.F.), situation particulière.

1969

**B-0023250/2**

Anciens combattants et victimes de guerre. – Institution nationale des invalides (INI), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC), statuts, indemnités, traitements, frais de mission.

1968-1974

**B-0023230/2**

Conseil d'État, statut, modification.

1969

**B-0023231/1 – B-0023234/2**

Défense Nationale.

1952-1970

**B-0023231/1**

Statuts du personnel militaire, de l'armement et du personnel civil de l'armée.

1969

**B-0023232/1**

Soldes du personnel militaire des armées et de l'armement, statuts du personnel militaire, de l'armement, traitements du personnel civil, salaires des ouvriers des armées ; notamment les ouvriers du livre.

1968-1971

**B-0023233/1**

Personnel militaire, civil et de l'armement, indemnités , frais de mission, de déménagement et de déplacement.

1969

**B-0023234/2**

Personnel de gendarmerie, sapeurs pompiers de Paris, de l'école polytechnique, de la Caisse militaire de sécurité sociale et des forces françaises en Allemagne, statuts et indemnités.

1966-1970

**B-0023247/1 – B-0023249/1**

Éducation Nationale.

1967-1969

**B-0023247/1**

Enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, statut et classement des établissements.

1969

**B-0023248/1**

Indemnités, traitements, frais de mission, obligations de service, aménagements et réductions d'horaires.

1969

**B-0023249/1**

Personnels de l'enseignement technique, de la jeunesse et des sports, des bibliothèques, du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et du Centre national des arts et métiers (CNAM), statuts, traitements, indemnités, recrutements ; maîtres des écoles privées de la manufacture Michelin, reclassement.

1967-1969

**B-0023251/1 – B-0023252/2**

Équipement et Logement.

1968-1969

**B-0023251/1**

Travaux publics, statuts, indemnités, frais de mission, traitements.

1969

**B-0023252/1**

Construction, statuts, indemnités et frais de mission.

1968

**B-0023252/2**

Habitation à loyer modéré (H.L.M.), statuts, indemnités, traitements, interventions, création de poste de sous-directeur.

1968

**B-0023246/1**

Industrie. – Statuts, traitements, indemnités (1969-1971) ; ingénieurs des instruments de mesure, modification de statuts (1969) ; personnels enseignants des écoles des mines (1969) ; personnel de la section française de l'exposition internationale d'Osaka, rémunération(1969).

1969-1971

**B-0023237/1 – B-23240/1**

Intérieur.

1969-1970

**B-0023237/1**

Statuts, traitements, indemnités et frais de mission.

1969

**B-0023237/2**

Personnel de la police nationale et de la préfecture de Paris, statuts, traitements, indemnités.

1969

**B-0023238/1**

Personnel de l'administration préfectorale (préfets, sous-préfets), et des administrations parisiennes, modifications de statuts, reclassement indiciaire.

1969-1970

**B-0023239/1**

Personnel de la préfecture de police et du département de la Seine : statuts, décisions, traitements, indemnités.

1967-1969

**B-0023239/2**

Membres des tribunaux administratifs, avancement, régime indiciaire, situation.

1969

**B-0023240/1**

Personnel des collectivités locales et sapeurs pompiers communaux, statuts, indemnités, traitements, classements indiciaires, frais de mission.

1969

**B-0023236/1**

Justice. – Personnel de l'administration pénitentiaire, des greffes, de la grande chancellerie, de la magistrature, statuts, traitements, indemnités .et frais de mission.

1969

**B-0023229/2 – B-0023230/1**

Premier Ministre.

1968-1969

**B-0023229/2**

Statuts.

1969

**B-0023230/1**

Traitements, indemnités, frais de mission.

1968-1969

**B-0023229/1**

Présidence de la République. – Statuts, traitements, indemnités, frais de mission.

1968-1970

**B-0023250/1**

Postes et télécommunications. – Statuts, indemnités.

1969

**B-0023255/1**

Transports. – Personnel de l'aviation civile et de la marine marchande, statuts ; aviation civile, indemnités, traitement ; marine marchande, frais de mission.

1966-1969

**B-0023256/1 – B-0023260/4**

Affaires Sociales.

1954-1971

**B-0023256/1**

Direction générale de la Santé publique, statuts, traitements, indemnités et frais de mission ; Service du travail, statuts, indemnités, frais de mission ; Assistance publique de Paris, traitements, indemnités ; Assistance publique de Marseille, statuts.

1968-1970

**B-0023257/1**

Sécurité sociale, statuts, fusion des corps des personnels de catégorie A des directions régionales (1964-1970) ; assistantes sociales, recrutement et titularisation (1966-1969) ; établissements nationaux de bienfaisance (1964-1970) : notes, fiches.

1964-1970

**B-0023257/2**

Assistants sociaux, situation de Mme Alt, contractuelle : notes, états, décisions (1957-1969) ; établissements de bienfaisance, statuts : fiche (1968).

1957-1959

**B-0023257/3**

Assistants sociaux, pourvois et réparations de préjudices : notes, jugements.

1960-1971

**B-0023258/1**

Personnels hospitaliers administratifs, statuts et indemnités (1968-1969) ; personnels hospitaliers médicaux, statuts et indemnités (1969) : notes.

1968-1969

**B-0023258/2**

Personnels hospitaliers administratifs et médicaux, affaires particulières : notes.

1967-1969

**B-0023259/1 - B-0023259/2**

Personnels des centres hospitaliers et universitaires (CHU). – Statuts, indemnités, rémunérations, pourvois ; situation des médecins.

1969

**B-0023260/1**

Statuts, frais de mission, indemnités : intervention et pourvoi sur la situation des fonctionnaires locaux ; DOM, rémunérations, indemnités d'éloignement, frais de transport, frais de rapatriement, congés administratifs annuels.

1969

**B-0023260/2**

Surclassement d'une ville dans une catégorie supérieure de population : intervention.

1969

**B-0023260/3**

Statuts, frais de mission : notes, jugement ; DOM, indemnités d'éloignement, frais de transport, frais de rapatriement, congés administratifs annuels : notes, notes manuscrites.

1969

**B-0023260/4**

Congés administratifs annuels et statuts : notes, notes manuscrites, jugements.

1969